

**ASSOCIATION DES ARPENTEURS DES TERRES DU  
CANADA**

**ASSOCIATION DES ARPENTEURS DES TERRES DU CANADA**

**États financiers**

**Année se terminant le 31 décembre 2019**

# ASSOCIATION DES ARPENTEURS DES TERRES DU CANADA

## Index aux états financiers Année se terminant le 31 décembre 2019

---

	Page
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	1
État des revenus et dépenses	2
État des changements aux actifs nets	3
État des flux de trésorerie	4
Notes accompagnant les états financiers	5

# ASSOCIATION DES ARPENTEURS DES TERRES DU CANADA

## Bilan

31 décembre 2019

	2019	2018
<b>ACTIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Encaisse (note 3)	\$ 121 995	\$ 182 817
Comptes clients	79 207	115 742
Investissement à court terme (note 5)	66,295	219 600
Dépenses payées à l'avance	29 757	11 318
Inventaire	7 757	9 970
	305 011	539 447
<b>ACTIFS TANGIBLES</b> (Note 4)	5 532	4 416
<b>INVESTISSEMENTS À LONG TERME</b> (Note 5)	565 316	381 621
	\$ 875 859	\$ 925 484
<b>PASSIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Comptes payables et augmentation du passif	\$ 41 715	\$ 38, 51
TVH à payer	1 971	3 358
Taxe provincial à payer	5 324	2 130
Déduction d'employé à payer	7 181	9 115
Revenu reporté (Note 6)	237 782	270 730
	293 973	324 284
<b>ACTIFS NETS</b>		
Fonds général	371 465	415 424
Fonds de discipline et de pratique illégale	210 421	185 776
	581 886	601 200
	\$ 875 859	\$ 925 484

# ASSOCIATION DES ARPENTEURS DES TERRES DU CANADA

## État des revenus et dépenses Année se terminant le 31 décembre 2019

	2019	2018
<b>REVENUS</b>		
Cotisation des membres	292 008 \$	293, 65
Revenus d'arpentage	293 814	244 109
Autres	291 464	307 885
Revenu des candidats	17 500	19 129
	894 786	864 888
<b>DÉPENSES</b>		
Administration	512 781	467 771
Assemblée générale	57 885	27 744
Dépenses des candidats	75 384	76 628
Comités	20 015	4 520
Réunions du Conseil	17 663	21 848
Envois aux membres	1 110	1 505
Services externes	12 227	7 384
Projet AGFE	16 651	26 459
Examen de la pratique	123 463	115 050
Publicité et promotion	109 661	37 774
Séminaires	25 473	5 302
Plannification stratégique	-	10 040
	972 313	802 025
<b>DÉFICIT DE REVENU SUR LES DÉPENSES D'OPÉRATIONS</b>	<b>77 527</b>	<b>62 863</b>
<b>AUTRE REVENU</b>		
Gain (perte) provenant de la liquidation d'investissements	6 628	(1 984)
Revenus d'investissements	10 255	15 216
Gain (perte) non réalisé sur les investissements	41 330	(24 432)
	58 213	
(11 200)		
<b>SURPLUS (DÉFICIT) DE REVENU SUR DÉPENSES</b>	<b>\$ (19 314) \$</b>	<b>51 663</b>

# ASSOCIATION DES ARPENTEURS DES TERRES DU CANADA

## État des changements aux actifs nets Année se terminant le 31 décembre 2019

	Fonds général	Fonds de réserve pour discipline et pratique illégale	2019	2018
<b>ACTIFS NETS – DÉBUT DE L'ANNÉE</b> \$	415 424\$	185 776	<b>601 200</b>	549 537
Surplus (déficit)	(43 959)	24 645	<b>(19 314)</b>	51 663
<b>ACTIFS NETS – FIN DE L'ANNÉE</b> \$	<b>371 465\$</b>	<b>210 421\$</b>	<b>584 886\$</b>	601 200

# ASSOCIATION DES ARPENTEURS DES TERRES DU CANADA

## État des flux de trésorerie Année de terminant le 31 décembre 2019

	2019	2018
<b>ACTIVITÉS D'OPÉRATION</b>		
Surplus (déficit)	\$ (19 314)	\$ 51 663
Postes n'exigeant pas une sortie de fonds:		
Amortissement sur la propriété et l'équipement	2 581	1 777
	(16 733)	53 440
Changements du fonds de roulement autre les disponibilités:		
Comptes clients	36 535	(6 785)
Dépenses payées à l'avance	(18 439)	9 248
Inventaire	2 213	3 852
Comptes payables et passif accumulé	2 765	49
Taxe harmonisée payable	(1 387)	965
Taxe provinciale payable	3 194	(343)
Déduction d'employé à payer	(1 934)	(8 734)
Subvention différée	(32 948)	122 071
	(10 001)	120 323
Flux de trésorerie utilisé pour des activités d'opération	(26 734)	173 763
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS</b>		
Achat d'actifs tangibles	(3 698)	(2 451)
Investissements à court terme	153 305	(130 978)
Investissements à long terme	(183 695)	117 517
	(34 088)	(15 912)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) AU FLUX DE TRÉSORERIE</b>	(60 822)	157 851
<b>ENCAISSE – DÉBUT DE L'ANNÉE</b>	182 817	24 966
<b>ENCAISSE – FIN DE L'ANNÉE</b>	\$ 121 995	\$ 182 817

# ASSOCIATION DES ARPENTEURS DES TERRES DU CANADA

## 1. BUT DE L'ORGANISATION

L'Association des arpenteurs des terres du Canada est une association professionnelle nationale auto réglementée qui gouverne les activités des arpenteurs des terres du Canada et dont la mission est de promouvoir et d'améliorer la pratique de l'arpentage professionnel et l'utilisation des brevets d'arpenteur des terres du Canada pour l'arpentage des terres du Canada.

L'Association est incorporée en vertu de la Loi canadienne sur les compagnies et est enregistrée comme organisation à but non lucratif sans capital social et correspond au sens de la définition de la Loi de l'impôt sur le revenu qui lui permet d'être exemptée de l'impôt sur le revenu.

## 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES IMPORTANTS

Les états financiers de l'Association ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers ont, dans l'opinion de la direction, été correctement préparés dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables décrites ci-dessous.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est définie comme l'encaisse, un dépôt en espèces et dépôts à court terme avec des échéances de moins de 90 jours, déduction faite des chèques émis et en circulation à la date de clôture.

### Inventaire

Les stocks se composent de publications et d'autres marchandises et sont évalués au coût plus faible de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des affaires, déduction faite des frais de vente variables applicables.

### Actifs tangibles

Biens immobiliers et équipements sont évalués à leur coût d'acquisition d'amortissement. Biens immobiliers et équipements sont amortis sur leur durée de vie utile estimative selon les taux et les méthodes suivantes:

Meubles et équipement	5 and	Méthode ligne droite
Équipement informatique	5 ans	Méthode ligne droite

L'Association examine régulièrement ses actifs tangibles afin d'éliminer les éléments obsolètes. Les subventions gouvernementales sont traitées comme une réduction du coût des actifs tangibles.

### Investissements

Les investissements à long terme sont consignés à la valeur du coût et sont des titres à taux fixe et des coupons détachés des gouvernements provinciaux dont la date d'échéance est de plus d'un an. Ils sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou pertes non réalisés sont déclarés comme faisant partie du revenu net.

### Comptabilité des fonds

Le Fonds général représente l'exécution du programme de l'Association et les activités administratives. Ce fonds présente les ressources affectées et les subventions restreintes.

Fonds de discipline et de pratique illégale : Les fonds seront utilisés pour couvrir des frais juridiques, les coûts d'enquête et les frais judiciaires pour les cas de discipline et pour les cas de pratique illégale par des personnes qui ne détiennent pas le permis de l'AATC et par des entités qui ne détiennent pas la licence de l'AATC. Il rend compte des ressources a contribué et revenu de placement gagné sur ces ressources.

### Constatation de produits

L'Association utilise la méthode du report pour calculer ses recettes.

Les recettes non affectées sont le revenu lorsqu'il est reçu ou qui est à recevoir s'il est possible de l'évaluer raisonnablement et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant de la vente de produits sont constatés lorsque le produit est expédié et le recouvrement

# ASSOCIATION DES ARPENTEURS DES TERRES DU CANADA

est raisonnablement assuré.

Les revenus de placement non-contraints et ceux restreints par le conseil sont constatés comme produits lorsqu'ils sont gagnés.

## **Services reçus**

Les membres du Conseil et autres bénévoles donnent leur temps afin de pourvoir aux activités de l'Association. Même si ces services sont inestimables pour l'Association, on ne peut leur assigner une valeur monétaire juste et raisonnable. Ainsi, ces services rendus ne sont pas comptabilisés dans nos états financiers.

## **Politique des instruments financiers**

### *Valorisation des instruments financiers*

L'Association mesure d'abord ses actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur.

L'Association mesure par la suite tous ses actifs financiers et des passifs financiers au coût ou au coût amorti, à l'exception des investissements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées en résultat net.

Les mesures d'actifs financiers sont au coût amorti sur une base linéaire comprennent la trésorerie et les comptes débiteurs.

Les mesures de passifs financiers sont au coût amorti sur une base linéaire comprend les comptes créditeurs et charges à payer, les remises gouvernementales à payer et revenus reportés.

## **L'incertitude de mesure**

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des revenus et des charges au cours de la période. Ces estimations sont révisées périodiquement et les ajustements nécessaires sont présentés dans les résultats dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### **3. ENCAISSE**

	<b>2019</b>	2018
Fonds général	\$ (5 138)	\$ 141 203
Fonds général d'investissement	<b>127 133</b>	41 557
Fonds d'investissement de réserve	-	57
	<b>\$ 121 995</b>	<b>\$ 182 817</b>

# ASSOCIATION DES ARPENTEURS DES TERRES DU CANADA

## 4. ACTIFS TANGIBLES

	Coût	Ammortiss. accumulé	2019 Valeur au livre net	2018 Valeur au Livre net	
Équipement informatique	\$ 10 640	\$ 5 991	\$ 4 649	\$ 2 944	
Meubles et équipement	<u>2 649</u>	<u>1 766</u>	<u>883</u>	<u>1 472</u>	
	13 289	7 757	5 532	4 416	

## 5. INVESTISSEMENTS

			2019	2018
Court terme - Fonds général		\$	26 000	\$ 174 442
Court terme - Fonds de discipline et de pratique illégale			30 202	34 961
Court Terme – Banque Scotia (certificat de garantie)			10 093	10 197
Long terme – Fonds général			387 880	220 622
Long terme – Fonds de discipline et de pratique illégale			177 436	160 999
			<u>\$ 631 611</u>	<u>\$ 601 221</u>
Valeur sur le marché		\$	631 611	\$ 601 221

## 6. REVENU REPORTÉ

Les revenus reports se composent des cotisations des membres, des permis et licences payés d'avance pour 2020.

## 7. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Association est exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers et dispose d'un cadre complet de gestion des risques pour surveiller, évaluer et gérer ces risques. L'analyse suivante fournit des informations sur l'exposition au risque et la concentration de l'Association au 31 décembre 2019.

### a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations. L'Association est exposée au risque de crédit des clients. Afin de réduire son risque de crédit, l'Association examine les antécédents de crédit d'un nouveau client avant d'accorder un crédit et procède à des examens réguliers de la performance de crédit de ses clients existants. Une provision pour créances douteuses est établie en fonction des facteurs entourant le risque de crédit de comptes spécifiques, des tendances historiques et d'autres informations. L'Association compte un nombre important de clients, ce qui minimise la concentration du risque de crédit.

### (b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit affectée négativement par une variation des taux d'intérêt. En cherchant à minimiser les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, l'Association gère son exposition par le biais de ses activités normales de fonctionnement et de financement. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt principalement en raison de sa dette bancaire à taux d'intérêt variable et de ses facilités de crédit.

Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'Association n'est pas exposée à d'autres risques de prix importants découlant de ces instruments financiers.

## 8. ENGAGEMENT

L'Association a conclu un contrat avec un écrivain pour 70 000 \$ plus les taxes applicables, pour la rédaction du

# **ASSOCIATION DES ARPENTEURS DES TERRES DU CANADA**

livre de l'AATC qui va jusqu'au 15 juillet 2020. Au 31 décembre 2019, l'écrivain a reçu 60 000 \$ plus les taxes applicables.

## **ENGAGEMENT DE LOCATION**

L'Association loue des locaux en vertu d'un bail à long terme qui expire le 30 novembre 2021. Aux termes du bail, l'Association est tenue de payer un loyer de base de 4 768 \$ par année pour la période de trois ans. En plus du loyer de base ci-dessus, l'Association doit payer sa part proportionnelle des services publics, des taxes foncières, de l'entretien et des autres frais connexes pour les locaux loués.